

## DÉCISION DU MAIRE

N° : **23D 195**

SERVICE ANIMATION

### DOMAINE : 8.9 Culture

**Objet : Lettre accord - Société « RFM Régions » - Exposition Harry Potter du 25 octobre 2023 au 5 novembre 2023.**

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire;

Vu le projet de lettre accord ci-annexé établi entre la SASU « RFM Régions » et la ville de Marignane;

Considérant que la ville organise une exposition Harry Potter du 25 octobre 2023 au 5 novembre 2023 ;

Considérant que la société « RFM Régions » souhaite s'associer à cet événement dans le cadre d'un partenariat de visibilité ;

### DÉCIDE :

- d'autoriser la signature de la lettre accord avec la SASU « RFM Régions » portant sur un partenariat de visibilité dans le cadre de l'exposition Harry Potter, du 9 octobre 2023 au 5 novembre 2023.

Fait à Marignane, le 27 OCT. 2023

Le Maire,  
Éric LE DISSÈS

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

